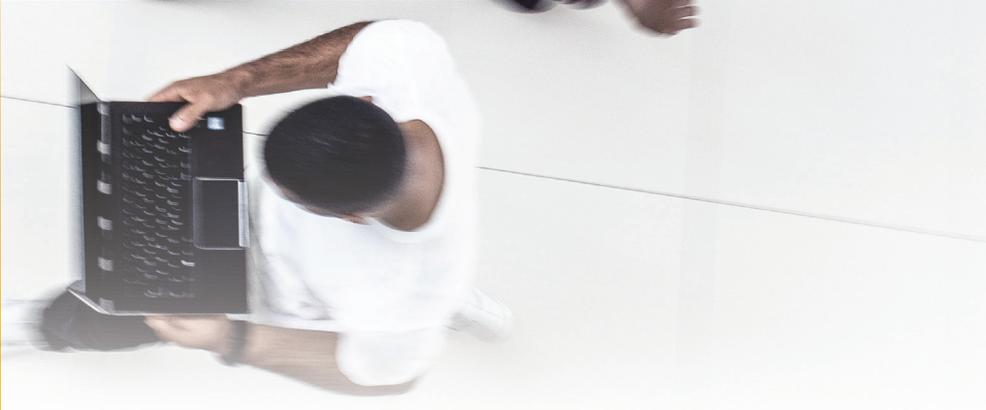




RAPPORT ANNUEL 2021

COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC



Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	2
ADMINISTRATION.....	5
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION.....	11
SYSTÈME DE DÉCAISSEMENT.....	15
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME.....	18
PLACEMENT.....	22
PERSPECTIVES 2022.....	32
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE (EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2021).....	33
ÉTATS FINANCIERS.....	35

Mot de la présidente

L'année 2021, aussi atypique que la précédente, a été teintée d'incertitude et d'inquiétude difficile à évaluer. Les enjeux particuliers auxquels la pandémie de la COVID-19 nous a confrontés ont entraîné la bourse parfois vers le haut et parfois vers le bas. Néanmoins, le Régime a relevé le défi grâce aux efforts déployés par le personnel de la Direction, les membres du Comité de retraite ainsi que nos gestionnaires.

Tout comme 2020, l'année 2021 a commencé en dent de scie et s'est terminée de la même manière. Cependant, au 31 décembre 2021, le fonds régulier terminait avec un rendement positif de 16,6 % et le fonds conservateur démontrait un rendement de 3,8 %. Les frais de gestion se sont élevés à 0,43 %, un taux que le Comité est fier de maintenir aussi bas.

Voici les principaux éléments qui ont retenu notre attention en 2021.

Systeme de décaissement

Instauré le 1^{er} janvier 2018, le système de décaissement du Régime continue de susciter l'intérêt des nouveaux retraités. Le système de décaissement compte maintenant 132 membres participants et s'élève à 30,7 millions \$. Le système de décaissement est une formule gagnant-gagnant : d'une part, il permet aux personnes retraitées de profiter des bons rendements et des frais de gestion faibles et, d'autre part, les sommes qui demeurent au Régime assurent la pérennité de ce dernier. À titre de présidente du Comité de retraite du Régime, je suis fière de cette réussite. Les détails sont présentés aux pages suivantes.

Fort de l'expérience des quatre dernières années et de l'intérêt qu'il suscite, le système de décaissement continue d'être bonifié afin d'élargir l'offre de service au bénéfice des personnes retraitées. En 2021, nous avons travaillé à l'élaboration de plusieurs changements qui seront implantés tout au long de l'année 2022 – nous sommes persuadés que vous allez les adorer.

Révision de la politique de placement et évaluation des gestionnaires

Les membres du Comité de retraite, sous la recommandation du Comité de placement, ont choisi la firme Aon pour les accompagner dans la révision de la politique de placement et l'évaluation des gestionnaires. En date du 31 décembre 2021, la révision de la politique de placement est complétée et elle nous permettra d'optimiser les portefeuilles de référence en introduisant de nouveaux produits financiers et d'offrir des options de placement aux participants et participantes. Ces changements s'alignent sur les besoins qui évoluent sur le marché des placements et ils seront implantés en 2022.

Nouveaux membres au Comité de retraite

Le Comité de retraite a accueilli plusieurs nouveaux membres : monsieur Jean-François Bégin en remplacement de madame Stéphanie Fournier à titre de représentant institutionnel de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), madame Ginette Prévost en remplacement de madame Marie Bouvier à titre de membre représentant les personnes chargées de cours de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et madame Marie Bouvier en remplacement de madame Thérèse Lafrance à titre de membre représentant les participants non actifs. Nous souhaitons la bienvenue à mesdames Ginette Prévost et Marie Bouvier et à monsieur Jean-François Bégin et remercions mesdames Stéphanie Fournier et Thérèse Lafrance pour leur implication au Régime.

Répondante de l'éthique

Madame Emmanuelle Marceau est la répondante à l'éthique et s'assure que tous les membres du Comité de retraite respectent les règles d'éthique et évitent tout conflit d'intérêts.

Remerciements aux membres du Comité de retraite

Je tiens à souligner d'une façon toute particulière la Direction du Régime – messieurs Jean-Philippe Tremblay, directeur, Zaki Taboubi, conseiller, mesdames Josée Boutet et Camille Rozé, techniciennes en administration – pour leur dévouement indéfectible et leur engagement envers le Régime. Ils ont relevé un défi de taille en maintenant l'excellence du service aux membres malgré la pandémie. Leur dynamisme et leur leadership ont fait en sorte que cette dernière n'a eu aucune emprise sur les activités du Régime. Ils ont placé le Régime en priorité, installé les mécanismes et fait des suivis hebdomadaires sur l'état du Régime. Je tiens à souligner toute l'ingéniosité et le leadership dont ils ont fait preuve : ils se sont réinventés et en aucun moment le service aux membres n'a été laissé pour compte. Il est important de souligner la rapidité avec laquelle l'équipe s'est organisée pour tout mettre en place. En votre nom et au nom de tous les membres du Comité de retraite, je les remercie chaleureusement.

Je remercie également les membres du Comité de retraite pour leur implication et pour les efforts qu'ils ont déployés pour s'adapter aux nouvelles plateformes technologiques. Si personne ne connaissait la plateforme Zoom avant la pandémie, maintenant, ils la connaissent et savent comment l'utiliser.

Enfin, un petit mot pour remercier monsieur Martin Latulippe, qui agit comme membre indépendant et dont les conseils sont toujours les bienvenues, et monsieur Marc-André Lapointe qui agit comme membre externe et siège au Comité de placement pour y apporter sa grande expertise.

Remerciements aux trois présidents précédents

Je siège au Comité de retraite depuis 2006 et j'ai eu l'occasion d'être membre du Comité de placement et du Comité exécutif avant d'accéder à la présidence. Durant toutes ces années, j'ai servi sous trois présidents différents qui partageaient un point commun important : la bonne gouvernance du Régime de retraite. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement monsieur Léo Marcotte, chargé de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), pour son implication exceptionnelle à titre de président du Régime durant de nombreuses années, monsieur Simon Corriveau, représentant institutionnel de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui, à titre de vice-président du Régime, a remplacé avec brio et efficacité monsieur Léo Marcotte qui a été retenu à l'extérieur pour cause de maladie et madame Marie Bouvier, à qui j'ai succédé, et qui a conduit avec succès plusieurs projets pour améliorer le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec.

À ces trois personnes et au nom de tous les membres du Comité de retraite, je vous dis : MERCI

Contribution de l'Université du Québec

Le rapport annuel nous permet également de remercier et de souligner l'apport continu de l'Université du Québec pour leur soutien financier au bon fonctionnement du Régime.

Perspectives

Vous trouverez dans ce rapport les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2022 ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Plusieurs décisions et modifications qui ont eu lieu en 2020 et 2021 apporteront des changements importants au Régime durant les années 2022 et 2023. Nous sommes à l'orée d'une nouvelle ère et nous aurons beaucoup de travail à faire durant ces deux années pour compléter l'implantation de tous ces changements.

Dans le rapport annuel 2022, nous verrons les premiers résultats de ces changements.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous invitons à visiter le site Web du Régime de retraite pour obtenir plus d'information : www.uquebec.ca/rfcc.

En terminant, nous vous invitons à participer à l'assemblée annuelle virtuelle qui se tiendra le mardi 3 mai 2022 à 17 h.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre,



Hélène Montreuil
Présidente du Comité de retraite
RRCCUQ

Au cours de l'année 2021, plusieurs dossiers ont été traités par le Comité de retraite du RRCCUQ. Parmi ceux-ci, notons :

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du RRCCUQ prévoit que le Comité de placement procède à la révision de ladite politique tous les quatre ans. La dernière révision avait été menée en 2017.

Sous la recommandation du Comité de placement, le Comité de retraite a autorisé un budget pour le recours à un consultant externe dans le cadre de la révision de la politique de placement et l'évaluation des mandats des deux gestionnaires. Au terme d'un appel d'offres et l'évaluation des soumissions reçues, la firme Aon a été désignée pour accompagner le Comité de placement dans ce mandat.

La particularité de l'exercice de révision effectué réside dans l'intégration de nouvelles catégories d'actifs qui visent à améliorer le profil risque-récompense des fonds. La volonté d'offrir une gamme élargie d'options de placement, autant pour les participants actifs que ceux dans la phase de décaissement, représente l'autre particularité de cet exercice.

Les principales modifications apportées aux portefeuilles cibles des deux fonds et au texte de la politique sont les suivantes :

- La création du fonds 100 % croissance et du fonds 100 % conservateur établissant les deux pôles de la nouvelle structure de placements du Régime. Entre les deux, trois combinaisons de fonds seront mises en place afin à satisfaire une gamme plus étendue de besoins. Ces trois combinaisons sont le 25/75 conservateur, le 50/50 et le 75/25 croissance.
- Le fonds 75/25 croissance devient le nouveau par défaut puisqu'il affiche un profil risque/rendement semblable à celui du fonds régulier actuel.
- Pour optimiser la diversification des placements, il a été décidé d'ajouter de nouvelles catégories d'actifs dans la composition des deux fonds du Régime. Parmi celles-ci, mentionnons les hypothèques commerciales, les dettes privées, l'immobilier et l'infrastructure.
- Le fonds régulier deviendra le fonds croissance : réduction significative de la cible des obligations de 40 % à 20 %, maintien de la cible des actions et ajout des placements alternatifs à la hauteur de 20 %.
- Pour le fonds conservateur : maintien de la cible actuelle en revenu fixe (70 %), réduction significative des actions de 30 % à 18 % et ajout des placements alternatifs à la hauteur de 12 %.
- Pour la composante croissance des deux portefeuilles : diminution des actions canadiennes, ajout des actions des pays émergents et ajout de l'immobilier et de l'infrastructure.
- Pour le portefeuille obligataire des deux fonds : réduction significative des obligations et augmentation de l'exposition aux titres de crédit (principalement dette privée de qualité et hypothèques commerciales).
- L'implantation d'un mécanisme qui permet une approche dynamique pour la couverture du risque de devises.

Les répartitions retenues pour le fonds croissance et le fonds conservateur sont les suivantes :

- Répartition des actifs du fonds croissance :

GROUPE D'ACTIFS	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	0 %	20 %
Obligations Univers et autres titres assimilés à des revenus fixes	5 %	10 %	35 %
Hypothèques commerciales	0 %	5 %	15 %
Dette privée	0 %	5 %	15 %
Titres de participation	35 %	60 %	80 %
- Actions canadiennes	5 %	15 %	25 %
- Actions étrangères	25 %	40 %	55 %
- Actions pays émergents	0 %	5 %	10 %
Alternatif	10 %	20 %	35 %
- Immobilier	5 %	10 %	20 %
- Infrastructures	5 %	10 %	20 %

- Répartition des actifs du fonds conservateur

GROUPE D'ACTIFS	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme	0 %	0 %	20 %
Obligations Univers et autres titres assimilés à des revenus fixes	20 %	30 %	55 %
Obligations de sociétés	10 %	20 %	30 %
Hypothèques commerciales	5 %	10 %	20 %
Dette privée	5 %	10 %	20 %
Titres de participation :	10 %	18 %	30 %
- Actions canadiennes	1 %	3 %	15 %
- Actions étrangères	5 %	12 %	20 %
- Actions pays émergents	0 %	3 %	8 %
Alternatif	6 %	12 %	20 %
Immobilier	3 %	6 %	10 %
Infrastructures	3 %	6 %	10 %

ÉVALUATION DES MANDATS DES GESTIONNAIRES

Au cours de l'année 2021, une évaluation approfondie de la performance des gestionnaires Letko Brosseau et Fiera Capital a été effectuée conformément à la politique de placement qui stipule que le Régime doit procéder à une analyse de la performance de chaque gestionnaire tous les quatre ans. Cette étude a conduit le Comité de retraite à maintenir les services de Letko Brosseau et de Fiera Capital pour agir à titre de gestionnaires des actifs de la caisse du Régime. Toutefois, pour Letko Brosseau, il a été décidé de réduire le montant des actifs sous gestion

afin de transférer les actifs investis dans les revenus fixes vers d'autres gestionnaires et d'optimiser la partie des titres de participation pour profiter du potentiel de croissance sur cette classe d'actifs.

L'analyse est basée sur les critères d'évaluation spécifiés à la politique de placement et selon lesquels les résultats réalisés par chaque gestionnaire doivent être atteints dans le cadre d'un portefeuille, raisonnablement liquide et bien diversifié, démontrant un risque comparable à celui implicite dans la répartition cible et les indices.

Le Comité de placement a été accompagné dans ce dossier par la firme de consultation Aon. La démarche utilisée se base sur deux étapes distinctes :

1. L'analyse de la performance historique : cette étape est essentiellement quantitative et réalisée à l'aide des différents outils d'évaluation et des bases de données d'Aon.
2. L'appréciation du potentiel de valeur ajoutée future : cette étape est principalement qualitative et se base sur l'analyse et la recherche effectuée par l'équipe de recherche d'Aon. Elle consiste particulièrement à analyser chaque gestionnaire au niveau de l'équipe dédiée à chaque stratégie, la qualité des recherches effectuées et l'intégration des critères ESG. Au terme de cette évaluation, une cote est attribuée à chaque stratégie.

DÉSIGNATION D'UN TROISIÈME GESTIONNAIRE

À la lumière des modifications apportées à la politique de placement, le Comité de retraite a mandaté le Comité de placement de lancer un appel d'offres pour le choix d'un troisième gestionnaire. Cet ajout était nécessaire afin d'être en mesure de diversifier les gestionnaires et d'investir dans de nouvelles classes d'actifs.

Plusieurs considérations ont été prises en compte dans le choix du troisième gestionnaire de manière à trouver la meilleure combinaison entre la qualité et les frais des stratégies recherchées ainsi que le service d'accompagnement pour l'implantation et l'exécution de ces stratégies dans les années futures.

Au terme de l'évaluation des soumissions reçues et des rencontres avec les gestionnaires intéressés, les membres du Comité de retraite, sous recommandation du Comité de placement, ont choisi d'octroyer le mandat à Mercer comme gestionnaire délégué d'une partie des actifs du Régime. Ce choix s'est basé notamment sur le service d'accompagnement de cette firme et la solution novatrice présentée. De plus, les frais demandés pour la gestion déléguée sont compétitifs et le volume des actifs sous gestion de cette firme permettent de négocier des tarifs très concurrentiels pour les fonds sous-jacents, ce qui compense en grande partie les frais pour la gestion déléguée. Ce choix assure également le plus haut niveau de garantie pour effectuer une transition et une implantation réussies pour toutes les nouvelles classes d'actifs.

Selon les projections effectuées, environ 60 millions \$ seront transférés progressivement à ce gestionnaire pour investir dans les fonds sous-jacents sélectionnés. Il s'agit particulièrement des fonds de titres assimilés au revenu fixe et aussi des fonds d'infrastructure et d'immobilier. Ce transfert sera financé principalement par la réduction de la taille du portefeuille de Letko Brosseau. Le premier transfert est prévu pour la fin du mois d'avril 2022.

PLAN DE COMMUNICATION

Le Comité de retraite a adopté un budget de 20 000 \$ afin de développer des outils de communication pour annoncer les changements à l'offre de placement. Ce budget a permis la création d'une infolettre qui a été envoyée à tous les participants et participantes en avril 2022 ainsi que d'une capsule vidéo qui est disponible sur le site Web du régime.

DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES ET SUIVIS AVEC AON HEWITT

Un chantier important s'est terminé avec Aon Hewitt en 2021 afin d'introduire des améliorations technologiques dans notre processus de traitements des dossiers. Ces changements ont permis au régime d'offrir la possibilité aux participants et participantes de faire des retraits mensuels dans le système de décaissement à partir de janvier 2022.

Deux autres changements sont à venir en 2022, soit la possibilité d'avoir cinq choix de placements et la refonte du guichet privé pour les participants et participantes.

PROFIL DES PERSONNES RETRAITÉES

La nouvelle version du rapport sur le profil des personnes retraitées du Régime, en date du 31 décembre 2020, analyse la situation de 507 participants et participantes admissibles qui ont quitté le Régime pour la période de 2016 à 2020. Il s'agit d'une édition spéciale et renouvelée par l'intégration des premières statistiques du système de décaissement dont l'analyse porte sur les trois premières années d'opération.

Rappelons que l'intérêt d'établir un profil des personnes retraitées réside dans le fait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles celles-ci prennent leur retraite afin de bien positionner l'offre de service du Régime pour répondre à leurs besoins.

Les éléments importants à retenir pour la période de 2016 à 2020 sont les suivants :

- La majorité des participants et participantes ont pris leur retraite après l'âge de 60 ans.
- Le capital moyen à la retraite est plutôt modeste malgré les augmentations enregistrées.
- Le système de décaissement est un succès sur le plan de la participation (79 participants/participantes à la fin de 2020).
- Les personnes qui participent au système de décaissement ont plus d'années de participation et de cotisation que ceux qui ont choisi de transférer leurs actifs à l'extérieur du Régime.
- Le capital moyen des participants et participantes au système de décaissement est supérieur à ceux qui ont transféré leurs actifs à l'extérieur du Régime.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – Rapport annuel de la répondante de l'éthique

La répondante de l'éthique du Régime, madame Emmanuelle Marceau, a déposé son rapport annuel de l'exercice 2021 au Comité de retraite du 8 avril 2022. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2021.

À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

La Direction du Régime a organisé, le 10 juin 2021 à Québec, une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient les flux financiers du RRCCUQ et les placements.

Une formation sur les conflits d'intérêts et les conflits de rôles a été donnée aux membres lors de la rencontre du 3 décembre 2021. Cette formation a été présentée par la répondante de l'éthique du Régime.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

En parallèle et comme chaque année, les membres du Comité de retraite ont été encouragés à s'inscrire aux diverses sessions de formation qui se tenaient en webdiffusion. Les membres ont donc assisté à des formations et des colloques portant sur la retraite ou des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le Cercle finance du Québec offrent de telles formations.

Rappelons que la participation à ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leurs rôles et responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Comme mentionné précédemment, le plan de communication était l'un des dossiers d'importance traitée en 2021. Le but est de bien informer les personnes chargées de cours des modifications apportées à la politique de placement afin qu'elles prennent des décisions éclairées quant aux options de placement.

La Direction du Régime a procédé également à la mise à jour du communiqué annuel intitulé « RRCCUQ – comment et pourquoi y contribuer? », dont l'objectif est de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux personnes chargées de cours. Les participants et participantes du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre leurs suggestions pour les prochains communiqués.

Tous les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rcc/documents_information.php.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les mesures sanitaires du printemps dernier ne permettant pas de tenir l'assemblée annuelle du Régime en présentiel, elle s'est déroulée en mode virtuelle le 4 mai 2021, et ce, pour une deuxième année.

Ce webinaire a été un succès, tant sur le plan du taux de participation que du déroulement de la présentation. Cette formule a été fort aimée des participantes et participants; la Direction a reçu plusieurs messages en ce sens. L'enregistrement de l'évènement et un fichier regroupant les questions et réponses partagées lors de cette assemblée ont été déposés sur le site Web du Régime.

Étant donné la réception de plusieurs commentaires positifs, le taux de participation élevé par rapport aux années passées et l'incertitude entourant les mesures sanitaires qui seront en vigueur, cette formule sera maintenue en 2022.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES FIDUCIAIRES

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, selon les mêmes conditions et garanties que l'année précédente. Toutefois, les conditions de renouvellement de la prime sont moins avantageuses que celles qui sont en vigueur, en passant de 8 000 \$ à 9 200 \$. Les augmentations des deux dernières années s'expliquent par le choix de Chubb de corriger la tarification en vigueur entre octobre 2018 et octobre 2020 qui était sous-estimée et à l'avantage du Régime. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement

de leurs tâches, avec des coûts supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Une soumission reçue d'un autre assureur a été estimée moins intéressante tant par le consultant dans ce dossier que par le Comité de retraite.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES 2021 ET 2022

Le mandat avec Mallette, l'auditeur externe actuel du Régime qui est arrivé à échéance au terme de l'année 2020, a été renouvelé pour les deux prochaines années.

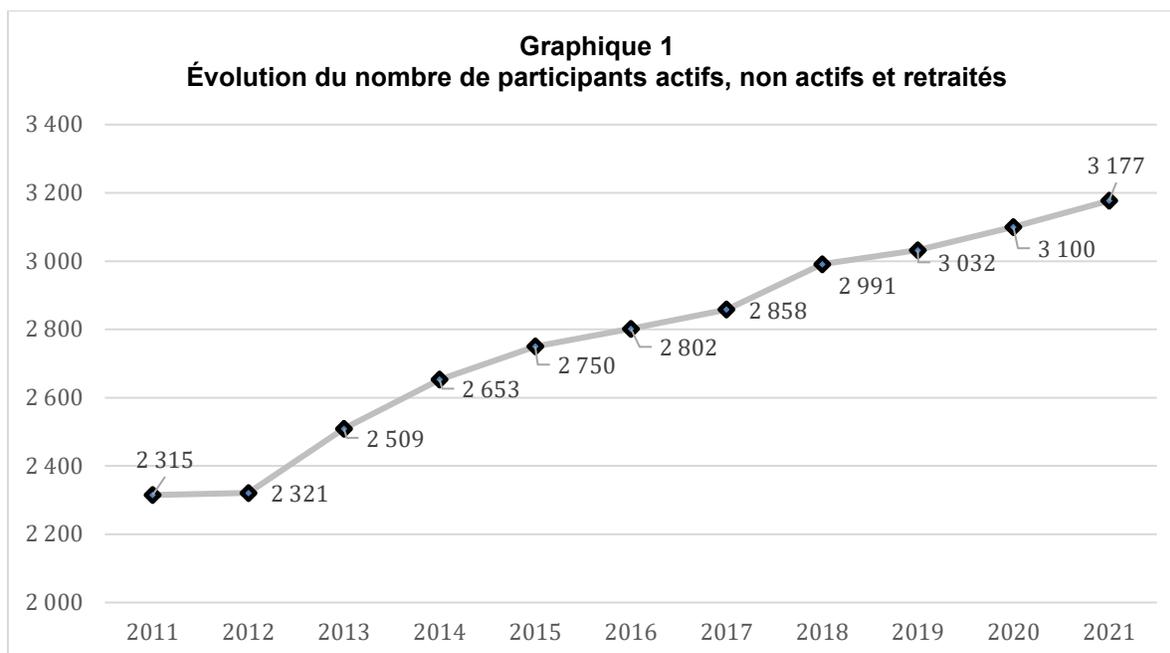
L'offre de prolongation de services de Mallette pour l'audit des états financiers du Régime a été analysée par le Comité de retraite, lequel a pris en considération les principaux éléments suivants :

- La satisfaction de la Direction du Régime et du Comité de retraite à l'égard des services fournis par Mallette.
- La nouvelle grille de tarification proposée représente une augmentation annuelle raisonnable.
- Le lancement d'un nouvel appel d'offres à court terme est difficilement envisageable en matière de ressources.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2021, 184 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime. Ce nombre est légèrement inférieur à celui de l'année 2020, qui était de 188. L'augmentation nette est toutefois de 77 participants, en raison de 107 départs en 2021.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2021 s'élève à 3 177 (2 238 actifs, 807 non actifs et 132 retraités) comparativement à 3 100 au 31 décembre 2020, ce qui représente une augmentation de 2,5 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance du nombre de participants de 37,2 % de 2011 à 2021.



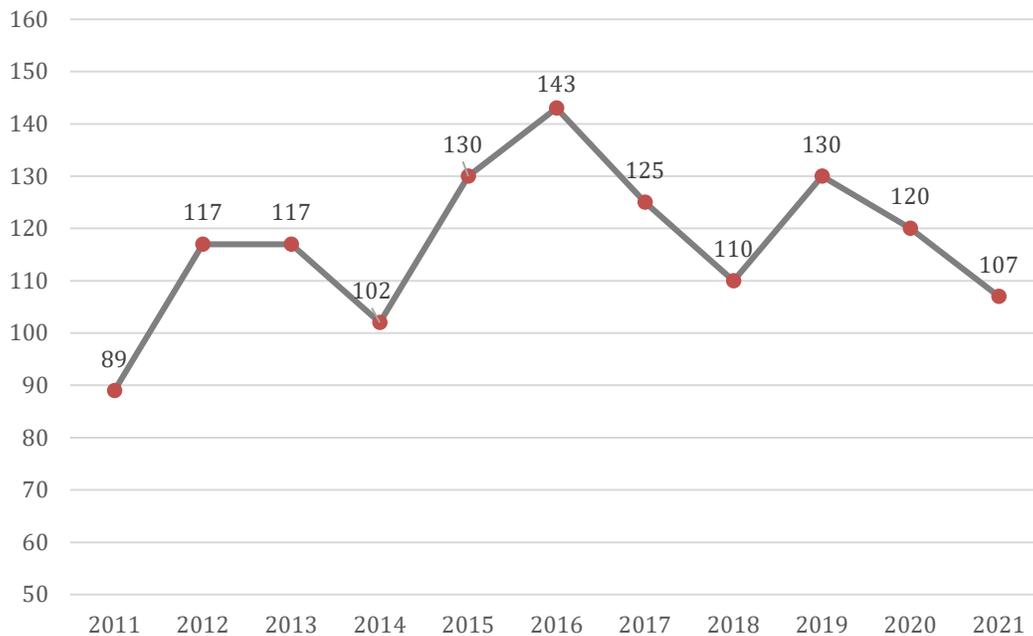
Le tableau 1 présente la répartition des 184 nouvelles adhésions par établissement. Ce tableau montre également la répartition des 107 départs en 2021, par établissement. Ces participants ont quitté le Régime en utilisant l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère.
- Transfert dans un autre régime de retraite.
- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI).
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- Transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1			
Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	53	42	11
UQTR	26	21	5
UQAC	21	9	12
UQAR	18	10	8
UQO	31	15	16
UQAT	17	3	14
ENAP	4	0	4
ÉTS	14	7	7
Total	184	107	77

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2011 à 2021. Le nombre total des départs est en diminution depuis les deux dernières années; il est même inférieur à l'année 2018. L'implantation du système de décaissement est la principale raison de cette diminution. Les participants ne sont plus obligés de transférer leurs actifs accumulés à l'extérieur du Régime.

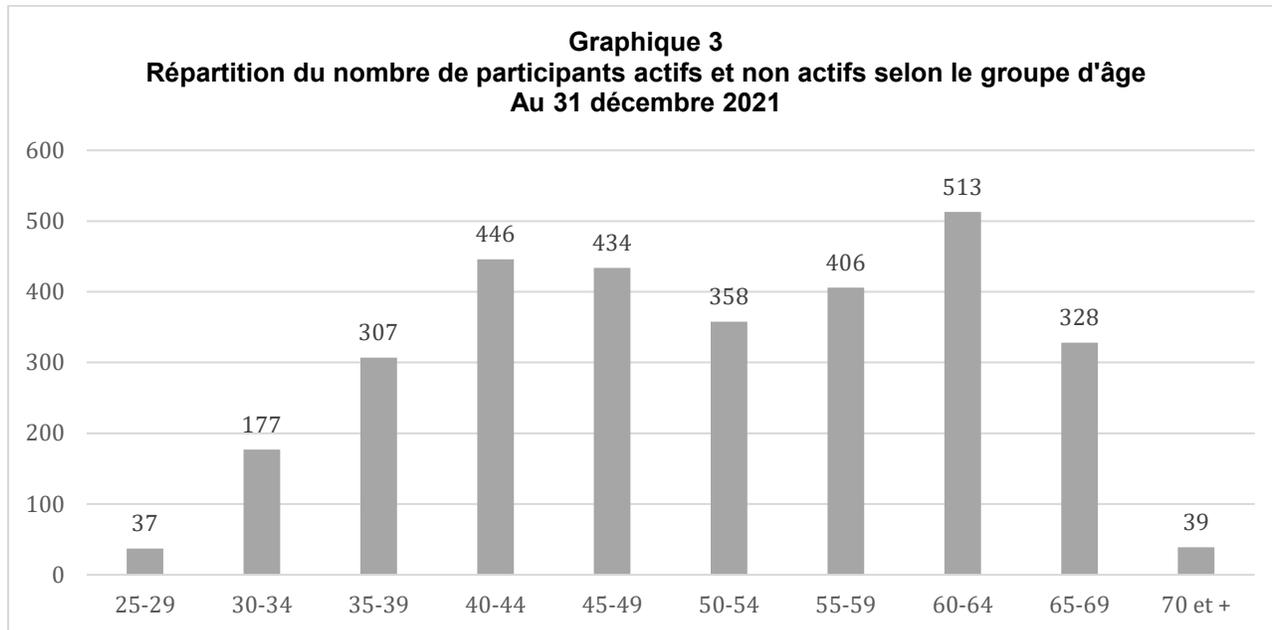
Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2011-2021)



Le tableau 2 illustre l'évolution de l'âge moyen de tous les participants au cours de la dernière décennie. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2021, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de seulement 0,1 année. Pour une quatrième année consécutive, l'âge moyen est en hausse en raison des personnes retraitées de 71 ans et plus qui reçoivent actuellement un revenu de retraite grâce au système de décaissement.

31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années
31 décembre 2017	51,5 années
31 décembre 2018	51,4 années
31 décembre 2019	52,0 années
31 décembre 2020	52,1 années
31 décembre 2021	52,3 années

En extrayant les retraités de ces données, l'âge moyen des 3 045 participants actifs et non actifs au 31 décembre 2021 est de 51,6 ans. La répartition de cette catégorie selon le groupe d'âge, comme illustrée par le graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se trouve dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 45-49 ans et les 60-64 ans. Plus de 50 % de ceux-ci sont âgés de 55 ans et plus.



À noter que vous retrouverez les données des 132 retraités du système de décaissement à la section suivante.

Le tableau 3 permet d'illustrer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2011 à 2021.

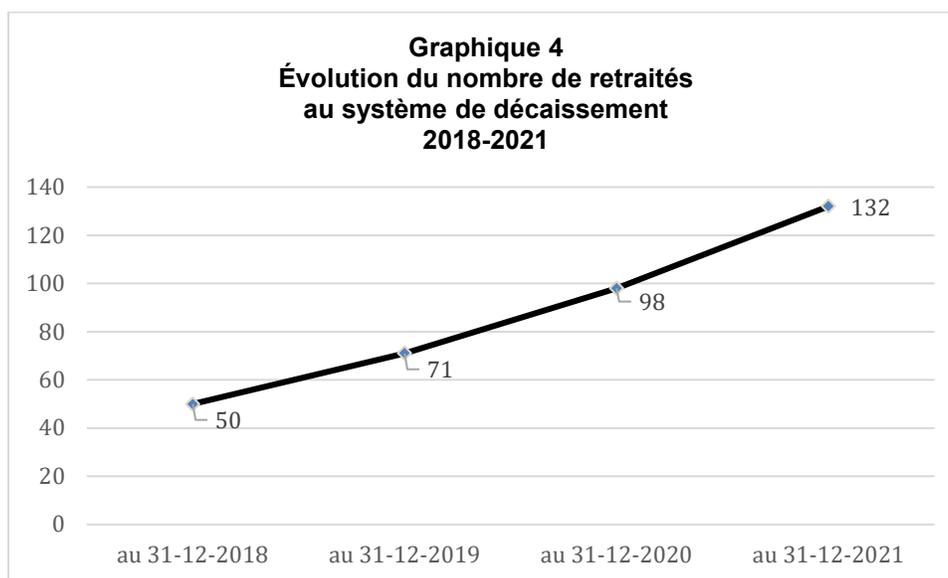
L'École de technologie supérieure (ÉTS), avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 140 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 11 dernières années. En termes absolus, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dépasse les autres établissements avec une augmentation de 170 participants au cours de la même période. Elle est suivie de près par l'ÉTS, avec une augmentation de 162 participants. À noter qu'il y a une légère diminution du nombre de participants par rapport à 2020 pour l'UQAM et l'UQTR.

Tableau 3											
Évolution de la participation par établissement											
2011-2021											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
UQAM	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 151	1 127	1 108	1 096
UQTR	355	357	389	425	454	476	488	497	501	526	525
UQAC	205	217	227	232	229	228	230	238	239	247	257
UQAR	184	195	209	233	248	262	267	272	277	271	274
UQO	271	277	307	333	334	355	360	364	378	374	393
UQAT	85	86	91	92	101	104	103	119	135	153	165
ENAP	36	37	35	37	37	41	40	44	48	54	58
ÉTS	115	121	144	163	188	209	239	256	256	269	277
Total	2 315	2 321	2 509	2 653	2 750	2 802	2 858	2 941	2 961	3 002	3 045
Nombre de participants au système de décaissement								50	71	98	132
Total des participants								2 991	3 032	3 100	3 177

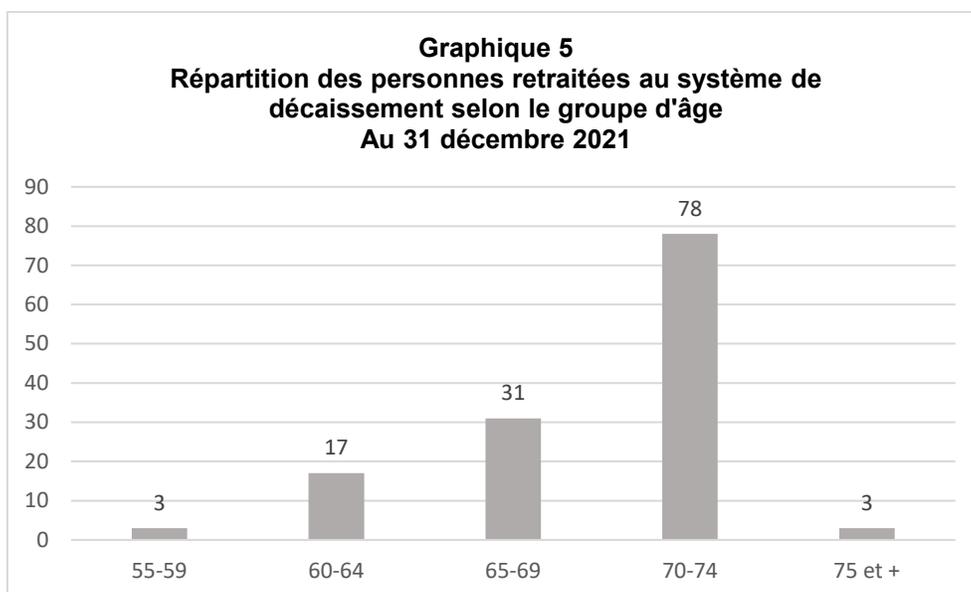
Système de décaissement

Pour la quatrième année d'existence du système de décaissement du RRCCUQ, nous sommes heureux de constater, encore une fois, que plusieurs participantes et participants de 55 ans et plus ont préféré cette option au transfert de leurs actifs vers une institution financière.

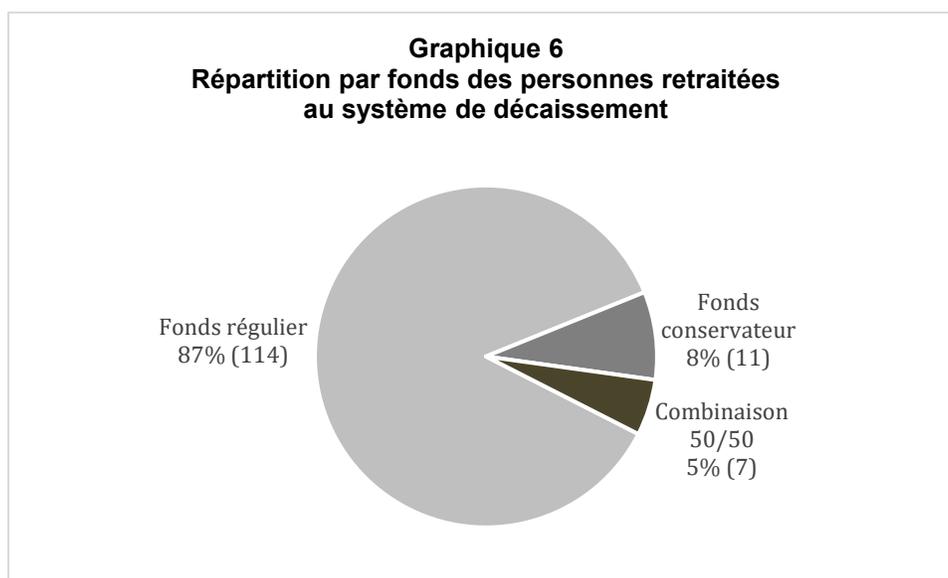
Au 31 décembre 2021, le système de décaissement dénombrait 132 personnes retraitées. Le graphique 4 permet de constater l'évolution de la participation au système de décaissement du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2021.



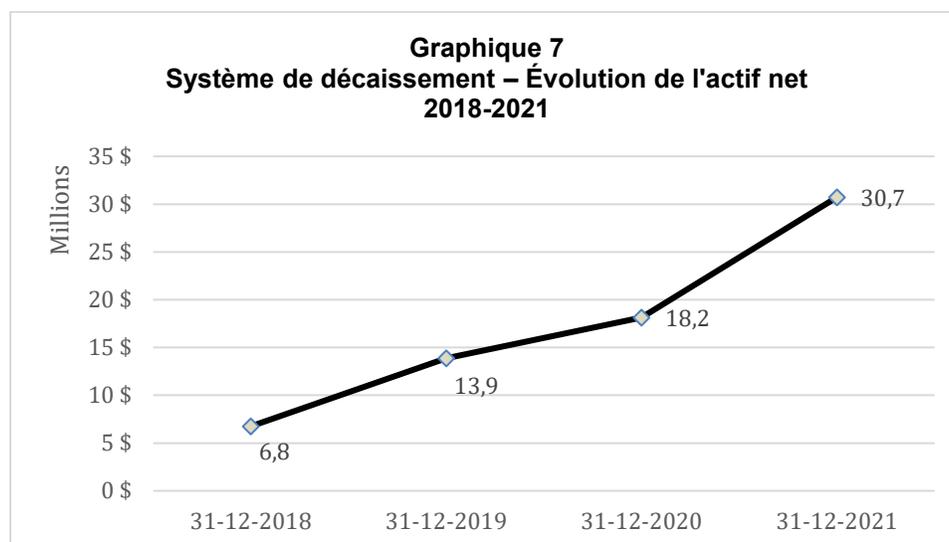
Le graphique 5 illustre la répartition des personnes retraitées selon le groupe d'âge. La grande majorité se retrouve dans la catégorie 70-74 ans (78). Les retraités âgés de 70 ans et plus représentent 61,4 % du total des retraités au système de décaissement. La moyenne d'âge au 31 décembre 2021 est de 69,9 ans.



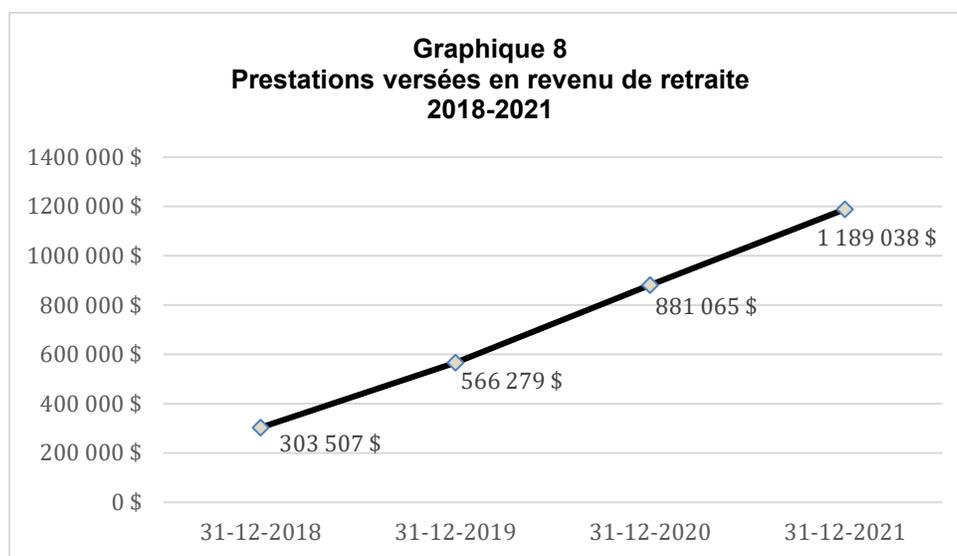
Le graphique 6 permet de constater que la majorité des personnes retraitées ont choisi de laisser leurs actifs investis au fonds régulier, comparativement à 7 qui investissent leurs actifs à 50 % au fonds régulier et 50 % au fonds conservateur et 11 qui ont plutôt choisi le 100 % au fonds conservateur.



L'actif net des retraités du système de décaissement enregistre une croissance de plus de 350 % depuis son implantation. Le graphique 7 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2018-2021. Le capital moyen au 31 décembre 2021 est de 232 728 \$ (valeur totale des actifs à cette date est de 30 720 037 \$).



En 2021, le Régime a versé 1 189 038 \$ en prestations variables FRV et/ou FERR. Tout comme le nombre de personnes retraitées et l'actif net, les prestations versées sont également en croissance depuis la création du système de décaissement. Le graphique 8 permet de constater que ces prestations ont plus que triplé depuis 2018.



Il est important de rappeler que les participantes et participants âgés de 71 ans n'ont plus l'obligation de transférer leurs actifs vers une institution financière. Depuis 2018, ils peuvent laisser leurs actifs dans la caisse du Régime et recevoir un revenu de retraite selon les modalités du fonds de revenu viager (FRV) ou du fonds de revenu de retraite (FERR). Ces modalités s'appliquent selon le statut des sommes accumulées à la date de cessation de participation active.

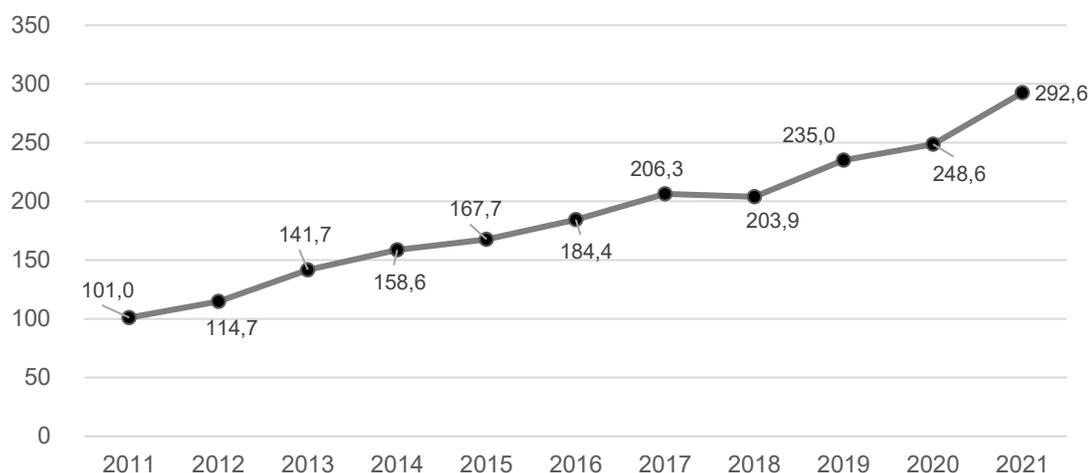
L'arrivée du système de décaissement a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de conserver les actifs dans la caisse du Régime. Il permet également de maintenir un bas taux de frais de gestion pour toutes les personnes qui participent du RRCCUQ.

Pour plus d'information sur le système de décaissement, consultez le site Web du RRCCUQ : www.quebec.ca/rcc/systeme_de_decaissement.php.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2021, est de 17,7 % supérieur à celui au 31 décembre 2020. L'actif net avait enregistré une croissance de 5,8 % en 2020 et une croissance de 15,2 % en 2019. Le graphique 9 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2011-2021.

Graphique 9
Évolution de l'actif net (en million de dollars)
2011-2021

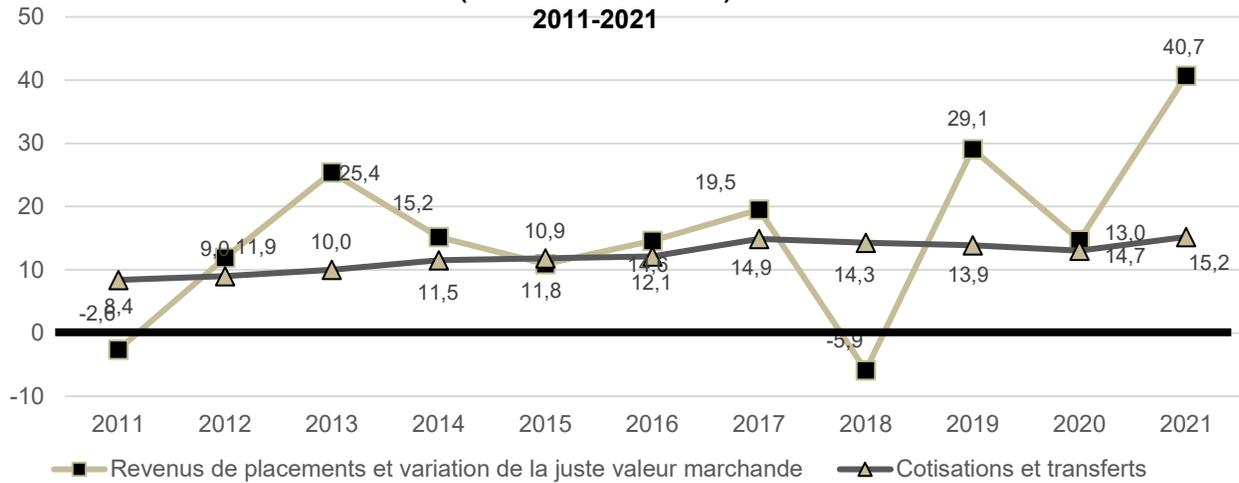


AUGMENTATION DE L'ACTIF

L'évolution de l'actif en 2021 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 13 793 768 \$ (supérieures de 1 015 216 \$ par rapport à celles de 2020 principalement dû à l'augmentation de l'offre d'enseignement en raison d'un retour progressif à la situation avant la pandémie) auxquelles s'est ajouté le versement de cotisations volontaires totalisant 1 408 208 \$ (supérieures de 1 182 198 \$ par rapport à celles de 2020 principalement en raison du nombre de transferts traités) et, d'autre part, par des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 7 166 \$. Des revenus de placement de 40 657 339 \$, dont 34 561 404 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements, doivent être ajoutés à ces sommes.

Au cours de 2021, comme ce fut le cas les deux années précédentes, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le graphique 10 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.

Graphique 10
Composantes de l'augmentation de l'actif
 (en million de dollars)
 2011-2021

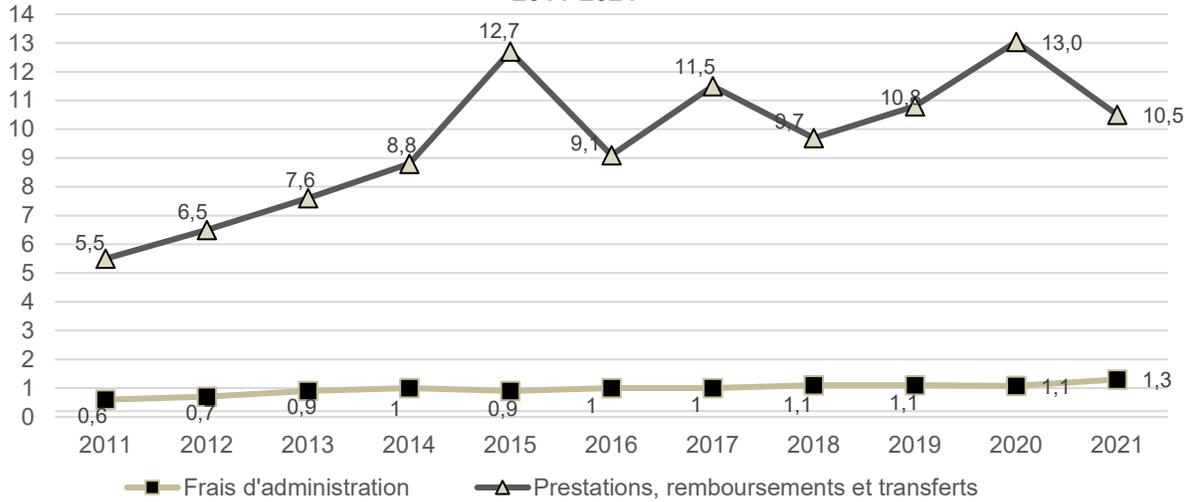


DIMINUTION DE L'ACTIF

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs ont toutefois réduit l'actif. En 2021, 10 505 583 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux personnes participantes. Des frais administratifs de 1 297 643 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont baissé de façon significative en 2021 (une diminution de 19,4 %, comparativement à une augmentation de 18,8 % en 2020). Il s'agit en effet de la deuxième baisse enregistrée depuis la mise en place du système de décaissement en 2018. Pour les transferts vers d'autres régimes, nous constatons une diminution (275 203 \$ en 2021 comparativement à 372 877 \$ en 2020). Cette baisse s'explique par les montants relatifs aux demandes traitées.

Le graphique 11 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2011. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.

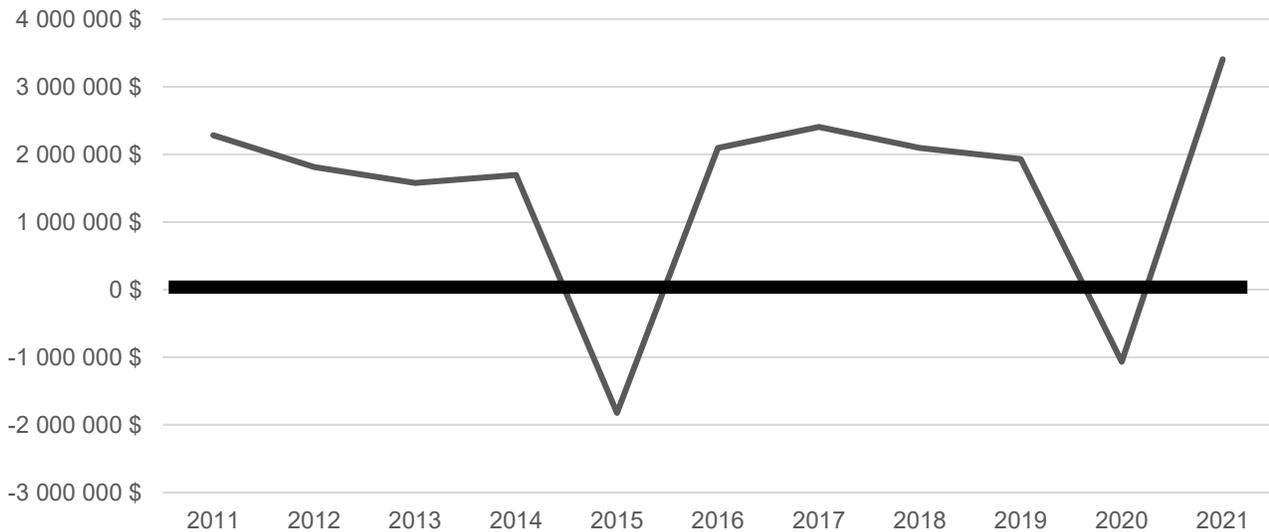
Graphique 11
Composantes de la diminution de l'actif
(en million de dollars)
2011-2021



ÉVOLUTION DES FLUX NETS

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 12 présente l'évolution de ces flux durant la période 2011-2021. Après une année de flux net négatif expliqué particulièrement par l'accroissement significatif des prestations versées et des transferts et aussi par la baisse des cotisations régulières en raison de la diminution de l'offre d'enseignement et de la réduction des cotisations volontaires des participants et participantes, nous enregistrons en 2021 un retour aux flux positifs. L'apport important des actifs gardés dans le système de décaissement a permis d'atténuer l'impact de la tendance baissière des flux nets (environ 30,7 millions \$ à la fin de l'année 2021, dont 11 millions \$ pour l'année 2021 à elle seule) explique en partie ces flux positifs. L'autre partie est expliquée par l'augmentation des cotisations régulières des personnes participantes et également les cotisations volontaires.

Graphique 12
Évolution des flux nets
2011-2021



LES FRAIS ADMINISTRATIFS

La majorité des frais administratifs est liée à la croissance de l'actif : plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placement sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont augmenté en raison du nombre plus important de réunions pour le Comité de placement. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la présidence du Comité de retraite. Elles incluent également la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres, ainsi que la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

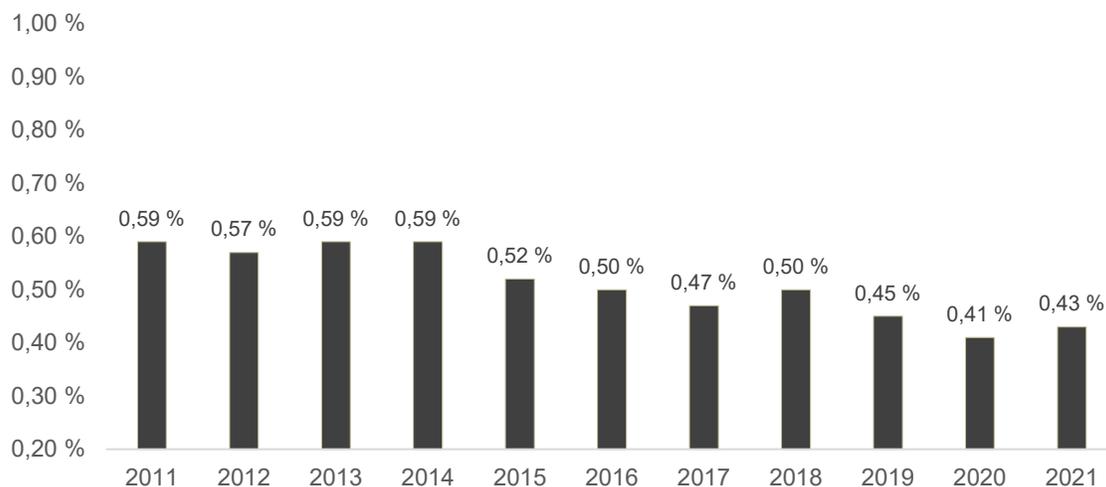
Les frais de formation, de déplacements et de représentation ont diminué (1 375 \$ en 2021 comparativement à 2 121 \$ en 2020). La baisse des frais de déplacement et des frais d'inscription aux colloques et autres formations est attribuable aux contraintes sanitaires dues à la pandémie.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 9 550 \$ en 2021, soit une hausse par rapport à 2020 compte tenu des conditions de renouvellement. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en forte hausse comparativement à 2020, en raison de l'augmentation significative des actifs sous gestion (respectivement de 934 582 \$ en 2021 et de 788 813 \$ en 2020).

Les frais liés au soutien administratif s'élèvent à 159 407 \$, soit une hausse par rapport à 2020 (146 396 \$). Cette hausse est expliquée par l'augmentation du nombre des participants.

Le graphique 13 démontre que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,6 % de l'actif total depuis 2011. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère hausse à 0,43 % en 2021 comparativement à 0,41 % en 2020 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts). Cette hausse s'explique essentiellement par les honoraires payés pour réviser la politique de placement et évaluer les mandats des gestionnaires.

Graphique 13
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2011-2021



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à dix reprises en 2021 afin de faire cheminer les principaux dossiers détaillés ci-dessous.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement. Aucune modification n'a été apportée à la politique de placement ni aux directives données aux gestionnaires en 2021, à l'exception de la directive temporaire pour le fonds conservateur.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimées en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, sont présentées dans les tableaux 4 et 5.

Tableau 4 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	1 %	50 %
Revenus fixes	10 %	39 %	55 %
Titres de participation	25 %	60 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	45 %
- Actions étrangères	10 %	40 %	50 %

Tableau 5 Répartition des actifs du fonds conservateur*			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	62 %	70 %	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et actions étrangères	10 %	30 %	38 %

* Les directives de placement temporaires applicables au fonds conservateur depuis le 27 mars 2020 consistent à cesser temporairement la gestion active. Ces directives ont été modifiées en 2021 pour avoir un portefeuille avec la répartition suivante : 80 % en titres à court terme et obligations ainsi que 20 % en actions canadiennes et mondiales.

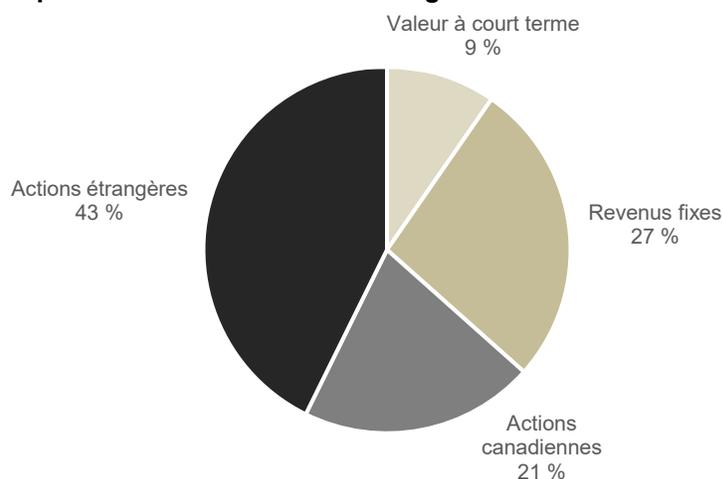
Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées dans les tableaux 6 et 7. Les rendements et les choix de placement qui figurent dans ce rapport sont en partie le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 6 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	0 %	50 %
Revenus fixes	10 %	38 %	55 %
Titres de participation :	25 %	62 %	72 %
- Actions canadiennes	5 %	25 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	37 %	55 %

Tableau 7 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	2 %	50 %
Revenus fixes :	10 %	43 %	55 %
- Gestion active	5 %	21,5 %	30 %
- Gestion tactique	5 %	21,5 %	30 %
Titres de participation :	25 %	55 %	67 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	10 %	35 %
- Actions mondiales	15 %	45 %	55 %

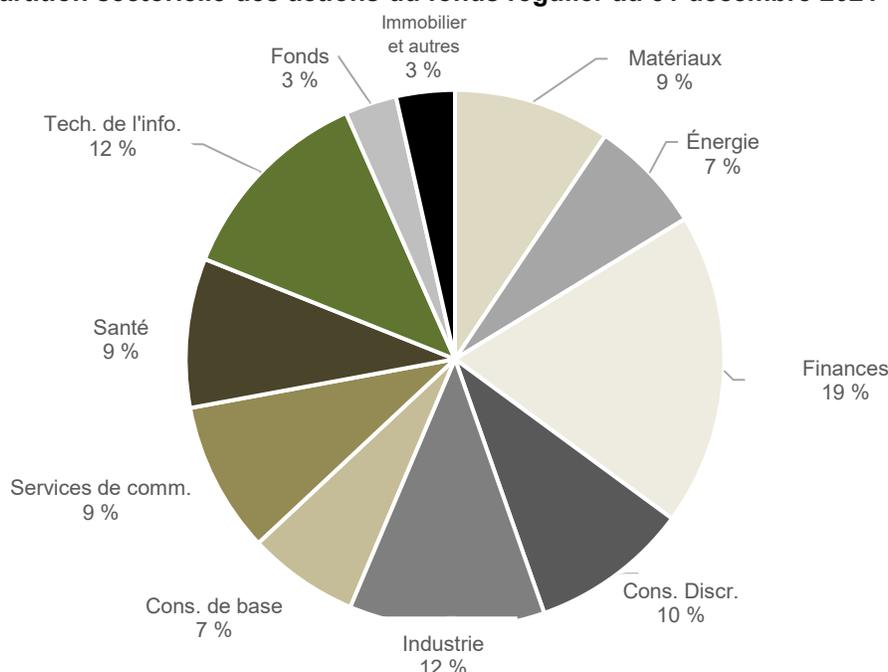
Le graphique 14 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2021.

Graphique 14
Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2021



Le graphique 15 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2021.

Graphique 15
Répartition sectorielle des actions du fonds régulier au 31 décembre 2021



POLITIQUE DE DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus par le Régime est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte. Les rapports de vote de ce gestionnaire sont suivis systématiquement par le Comité de placement.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Comme un investisseur à long terme, l'investissement responsable représente un sujet d'importance pour le Comité de retraite du Régime. La prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés aux investissements effectués.

Étant donné la capacité du Régime, l'approche privilégiée s'articule autour de l'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et décisionnel des investissements de nos gestionnaires de placement. Des suivis et des évaluations périodiques sont effectués à cet égard; l'évaluation des mandats de nos gestionnaires couvre cet élément. L'approche privilégiée tourne également autour de l'engagement actionnarial avec les redditions de compte périodique de l'exercice de droit de vote par procuration, comme indiqué dans la section précédente.

L'intégration de l'investissement responsable dans les opérations du Régime est un processus en évolution et les discussions à ce sujet sont en cours auprès du Comité de placement.

Il importe de signaler que les deux gestionnaires des actifs du Régime, soient Letko Brosseau et Fiera Capital, sont les deux signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies.

À mentionner également que Fiera Capital est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques.

Plus précisément en 2021, le Comité de placement a tenu compte de la qualité du processus d'intégration des facteurs ESG de Mercer dans son choix de sélectionner cette firme comme 3^e gestionnaire du régime. De plus, nous sommes heureux d'annoncer qu'une portion significative de nos futurs investissements en infrastructure sera consacrée aux infrastructures vertes.

RENDEMENT DU RÉGIME ET PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES

Selon Fiera Capital, un des deux gestionnaires de la caisse du Régime, les marchés boursiers mondiaux ont réalisé des gains impressionnants en 2021. Malgré les vagues associées à la COVID-19, l'inflation la plus élevée en plusieurs décennies et un changement abrupt dans les perspectives de la politique monétaire, la demande mondiale robuste et le redressement vigoureux des bénéficiaires ont stimulé les marchés boursiers. Au moment où la volatilité s'est emparée du marché au cours du quatrième trimestre, alors que les investisseurs examinaient les conséquences économiques de la réorientation des banques centrales vers la lutte contre l'inflation et de l'émergence du variant Omicron, le sentiment du marché s'est amélioré vers la fin de l'année. Les investisseurs ont été rassurés par les premières analyses indiquant que les répercussions du nouveau variant sur la santé étaient relativement faibles et que la relance économique mondiale surmonterait cette nouvelle menace sanitaire.

Cette analyse de la situation des marchés est partagée par le second gestionnaire, Letko Brosseau, qui trouve que malgré les inquiétudes entourant les conséquences des nouveaux variants de la COVID-19, l'économie mondiale a connu en 2021 sa plus forte expansion en 50 ans. Les fondamentaux du marché du travail, comme la création d'emplois et l'augmentation des salaires, sont de bon augure pour la demande des consommateurs. L'activité manufacturière et commerciale demeure robuste et a déjà retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Durement touchés, les secteurs des services continuent de se rétablir. Dynamisés par la vigueur de ces données économiques, les indices boursiers des marchés développés ont connu une autre année de croissance solide en 2021 et ont atteint ainsi de nouveaux sommets. L'indice S&P 500 a gagné 28,2 % sur l'année (rendement en dollars canadiens), tandis que des gains substantiels ont été enregistrés en 2021 par les indices S&P/TSX (+25,1 %), DAX (+7,2 %), MSCI Monde (+20,8 %).

Dans ce contexte, le fonds régulier du Régime a enregistré un rendement positif de 16,6 %, lequel a permis à la caisse du Régime de continuer à croître et d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Ce rendement se compare avantageusement avec celui du portefeuille de référence, qui aurait généré un rendement de 11,8 %; il s'agit donc d'une plus-value de 4,8 % qui provient des deux gestionnaires, plus particulièrement de Letko Brosseau (plus-value de 6,5 %). Plus d'explications de la performance des deux gestionnaires se trouvent dans la suite du présent rapport.

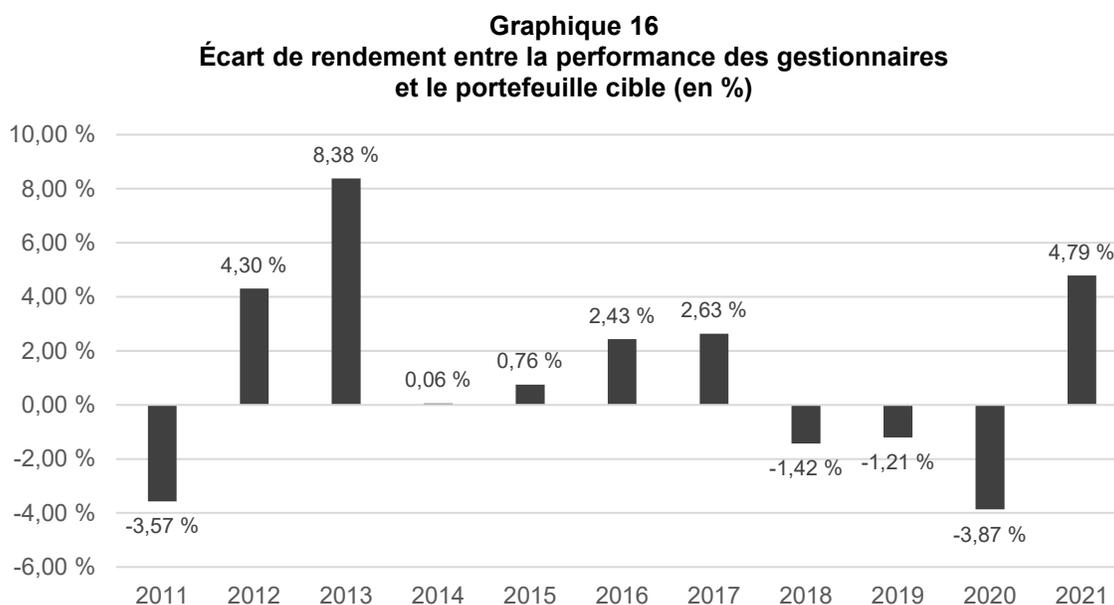
Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Letko Brosseau (18,9 %) sont largement supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : 13,2 %) et Mercer (médiane : 13,8%). Pour Fiera Capital (13,7 %), 2021 a été une bonne année en termes relatifs et ses rendements sont comparables aux médianes de ces deux univers.

Le tableau 8 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement, de constater la plus-value réalisée en 2021 et également depuis 1992. Comme le fait un investisseur à long terme, il faut analyser les rendements sur des échéances assez longues. À cet égard, les performances historiques du Régime depuis 1992 sont positives (gestionnaire : 9,26 %, portefeuille de référence : 7,53 %). Les gestionnaires (T.A.L., Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui qu'aurait généré la répartition cible de notre politique de placement. Cet élément démontre, encore cette année, que le choix des gestionnaires par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats à long terme que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

	2021	1992* à 2021
Rendement du fonds régulier	16,62 %	9,26 %
Rendement de la politique de placement	11,83 %	7,53 %
Plus valeur ajoutée (retranchée)	4,79 %	1,73 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	4,80 %	1,86 %
Rendement réel de la caisse	11,82 %	7,40 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 16 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.



Le tableau 9 présente une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché. Les cibles sont documentées dans les tableaux 6 et 7.

	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	0,17 %	0,06 %	-0,32 %	0,06 %
Obligations	-2,54 %	-2,09 %	-0,40 %	-3,14 %
Actions canadiennes	25,09 %	33,25 %	36,14 %	27,80 %
Actions étrangères	20,78 %	25,27 %	24,28 %	26,01 %
Rendement du portefeuille		16,62 %	18,93 %	13,70 %
Rendement du marché		11,83 %	12,48 %	10,32 %
Valeur ajoutée (retranchée)		4,79 %	6,45 %	3,38 %

Letko Brosseau

Le tableau 9 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Après trois années consécutives de valeur retranchée, la stratégie affiche en 2021 un rendement de 18,9 % par rapport à 12,5 % pour son portefeuille cible, soit une valeur ajoutée intéressante de 645 points de base (pbs). Après le fort recul (en absolu et en relatif) au cours du premier trimestre 2020, la stratégie a enregistré un rebond significatif. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 1,7 %, pour un rendement annuel moyen de 8,4 %, soit un seuil supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau s'élèvent à 152 289 249 \$ à la fin de 2021, soit 53,5 % de ce fonds.

La performance positive en termes absolus et relatifs de Letko Brosseau en 2021 s'explique principalement par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, dans un marché haussier, la stratégie a rapporté 36 %, surpassant substantiellement de 11 % l'indice S&P/TSX qui a affiché 25 % de rendement. Les principaux contributeurs à la surperformance relative ont été les secteurs de l'énergie, des matériaux et des industries. La surperformance au cours de l'année est presque exclusivement provenue de la très bonne sélection de titres.
- Pour les actions étrangères, dans un marché boursier haussier, la stratégie affiche un rendement de 24,5 % avec une remarquable valeur ajoutée de 3,5 %. À l'instar des actions canadiennes, cette bonne performance s'explique en grande partie par la sélection des titres secteurs de l'énergie, des matériaux et des industries. Les placements dans le fonds pays émergents du gestionnaire ont également été très bénéfiques, avec un rendement de 13,6 %, contre -3,4 % pour l'Indice MSCI marchés émergents, soit une valeur ajoutée remarquable de 17,0 %.
- Pour les obligations, l'objectif du gestionnaire demeure toujours la préservation du capital. Cet objectif explique le positionnement très défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 2,3 années et 8,4 années). Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, ce positionnement a procuré au portefeuille 2,1 % de valeur ajoutée en 2021. Letko Brosseau continue à garder une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire.
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions et la sous-pondération des obligations a été un facteur positif cette année.

Fiera Capital

Le tableau 9 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Pour la huitième fois sur les neuf années de contrat avec Fiera Capital, ce gestionnaire a généré une valeur ajoutée intéressante de 3,4 %. Ce gestionnaire se démarque ainsi par sa constance en matière de rendements malgré les changements du contexte économique. En 2021, la stratégie a enregistré un rendement de 13,7 % par rapport à 10,3 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,2 % pour un rendement annuel moyen de 12,1 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital s'élèvent à 132 158 730 \$ à la fin de 2021, soit 46,5 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2021 s'explique particulièrement par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Cette stratégie a enregistré un rendement de 27,8 % avec une valeur ajoutée de 2,7 %. Il s'agit d'une performance intéressante pour une stratégie « Core » et dans un marché canadien haussier. La sélection judicieuse des titres particulièrement dans des matériaux, des produits industriels et des services publics explique cette performance.
- Pour les actions mondiales, la stratégie se base sur une approche fondamentale qui vise à réaliser des rendements durables et à faible volatilité en investissant dans un portefeuille concentré, mais diversifié, d'entreprises de qualité qui, en raison d'avantages concurrentiels uniques, sont en mesure de générer un rendement élevé et stable. En 2021, la stratégie a affiché un rendement de 26 % avec une valeur ajoutée intéressante de 5,3 %. Cette performance est à signaler compte tenu du contexte des marchés qui favorise les gestionnaires de style valeur et ceux qui sont surpondérés dans les secteurs de l'économie réelle. La stratégie se distingue ainsi par la stabilité de ses performances positives. Cette année, la contribution provient principalement de la sélection de titres du secteur de la communication et de la consommation discrétionnaire.
- Pour les titres à revenu fixe, la performance légèrement inférieure de 19 points de base (pbs) par rapport à celle du FTSE TMX Univers obligataire s'explique par la valeur retranchée de la stratégie obligation tactique (54 pbs) en raison d'une gestion moins judicieuse de la durée dans un environnement caractérisé par des hausses des taux d'intérêt. L'autre stratégie, la stratégie active, qui compose la moitié du portefeuille obligataire, a enregistré une performance intéressante en 2021 (17 pbs de plus-value). Quant à la cote de risque, il importe de noter, encore cette année, la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital.
- L'allocation des actifs a été un facteur positif cette année.

HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS RÉGULIER

Le tableau 10 présente les rendements du fonds régulier des dix dernières années se terminant le 31 décembre 2021 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

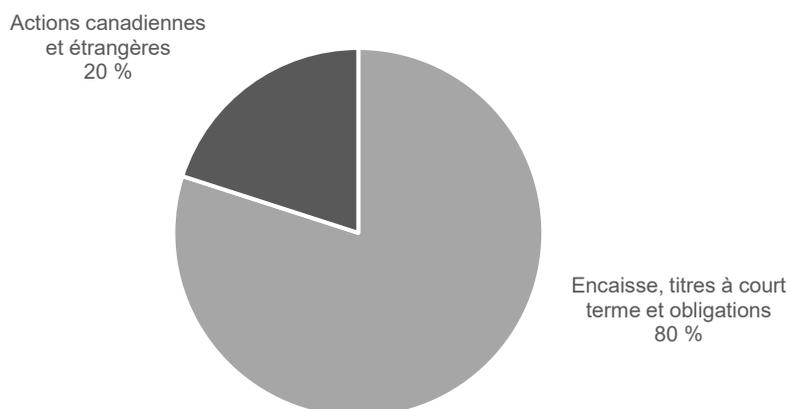
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %
2017	10,6 %	8,0 %	2,6 %
2018	-2,7 %	-1,3 %	-1,4 %
2019	14,5 %	15,7 %	-1,2 %
2020	6,6 %	10,5 %	-3,9 %
2021	16,6 %	11,8 %	4,8 %

De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 17 illustre la répartition retenue par le gestionnaire Fiera Capital pour le fonds conservateur en 2021.

Graphique 17
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2021



Les cibles temporaires sont les suivantes :

Encaisse, titres à court terme et obligations	80 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20 %
Total	100 %

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participantes et participants qui approchent de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, l'objectif de la politique de placement retenue pour ce fonds est de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

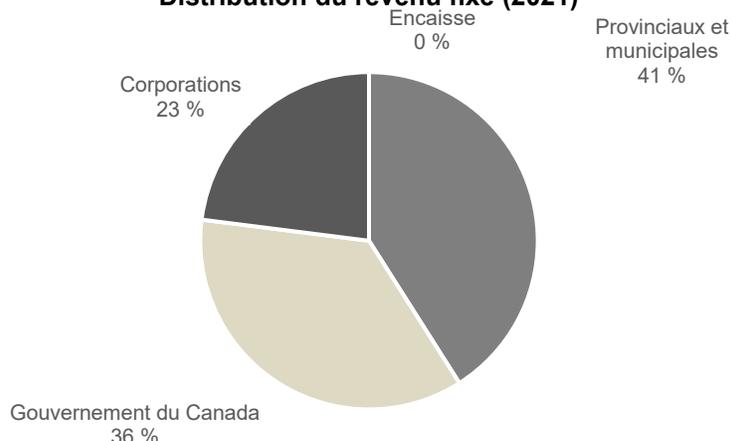
Le tableau 11 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur ajoutée en 2021.

Tableau 11
Fonds conservateur
Comparaison entre la performance du gestionnaire
et la politique de placement

	2021	2009* à 2021
Rendement du gestionnaire	3,8 %	5,0 %
Rendement de la politique	2,9 %	5,7 %
Valeur ajoutée	0,9 %	-0,7 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	4,8 %	2,3 %
Rendement réel de la caisse	-1,0 %	2,7 %

* À compter du 31 mai 2009

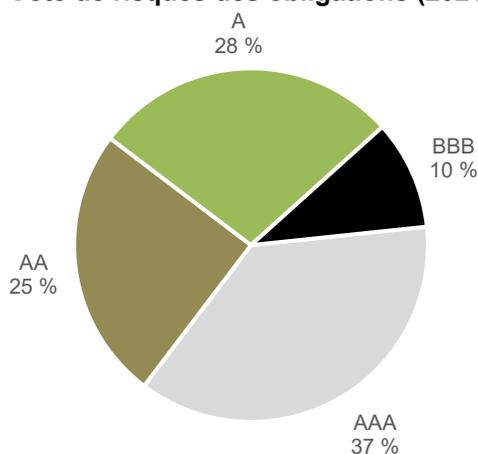
Graphique 18
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2021)



Le rendement du fonds conservateur est de 3,8 % en 2021. Il s'agit d'une performance positive en termes absolus et relatifs avec une valeur ajoutée de 0,9 % comparativement au portefeuille de référence de ce fonds. Cette valeur ajoutée s'explique particulièrement par la performance positive de la stratégie des actions mondiales. Il s'agit d'une valeur ajoutée assez intéressante compte tenu de la décision prise au début de l'année 2020 (au moment de la crise), et qui a réajustée par la suite, de cesser la gestion active et de surpondérer les obligations et le court terme afin de protéger le capital et éviter la volatilité. Certes, la réduction au minimum des actions (20 % depuis le mois de mars 2021) n'a pas permis à ce fonds de profiter pleinement de la reprise des marchés. Toutefois, la performance globale de l'année 2021, comme celle de 2020, est satisfaisante sur le plan de valeur ajoutée, mais surtout en matière de volatilité et de conservation du capital qui représentent les objectifs principaux de ce fonds.

Les graphiques 18 et 19 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 19
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2021)



HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS CONSERVATEUR

Le tableau 10 présente les rendements du fonds conservateur des dix (10) dernières années se terminant le 31 décembre 2021 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

Année	Rendements du fonds conservateur	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2011	3,4 %	6,7 %	-3,3 %
2012	5,4 %	5,2 %	0,3 %
2013	9,5 %	4,0 %	5,5 %
2014	5,4 %	9,7 %	-4,2 %
2015	2,7 %	4,5 %	-1,8 %
2016	4,9 %	3,3 %	1,5 %
2017	3,5 %	4,5 %	-1,0 %
2018	-2,4 %	0,1 %	-2,4 %
2019	8,1 %	11,3 %	-3,2 %
2020	3,6 %	2,8 %	0,7 %
2021	3,8 %	2,9 %	0,8 %

De mai 2009 à 2019	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2020	Gestion du portefeuille du Régime par Fiera Capital

Perspectives 2022

Chaque année, l'équipe de la Direction et le Comité de retraite du RRCCUQ travaillent à l'amélioration des services aux membres. La cuvée 2022 sera grandiose avec l'implantation d'une multitude de nouvelles possibilités pour les membres.

- Dès janvier 2022, les personnes chargées de cours tirant profit du système de décaissement pourront obtenir des retraits mensuels pour le décaissement de leurs revenus de retraite. Auparavant, ceux-ci devaient obligatoirement faire un seul retrait annuel.
- Dès le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle politique de placement entrera en vigueur. Celle-ci prévoit notamment une diversification des placements avec l'ajout de nouvelles classes d'actifs tels que l'immobilier, l'infrastructure, la dette privée et les hypothèques commerciales.
- À partir du 1^{er} avril 2022, le RRCCUQ va compter sur un troisième gestionnaire pour la diversification des placements. La firme Mercer a obtenu le mandat de gestionnaire déléguée afin d'accompagner le régime pour investir dans les actifs réels et les produits alternatifs.
- À partir du 1^{er} juillet 2022, le régime offrira la possibilité à tous les participants et participantes d'investir selon cinq possibilités dans les nouveaux fonds croissance et conservateur. L'ancien fonds régulier deviendra à partir cette date une combinaison de 75 % du fonds croissance et de 25 % du fonds conservateur.

Nous pouvons dire que le Régime débutera 2022 avec une révolution dans son offre en matière de placements qui permettra d'offrir différents profils de placement afin de répondre aux besoins diversifiés des participants et participantes au Régime. Soyez à l'affût de nos communications en cours d'année pour en apprendre davantage sur ces nouveaux services.

En 2022, les membres du Comité de retraite continueront à suivre de près l'administration du système de décaissement. À cet égard, une vigie sera effectuée auprès de Retraite Québec qui prévoit de faire des modifications aux règles actuelles de décaissement afin de permettre plus de flexibilité.

Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2021)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)



M^{me} Ginette Prévost
Chargée de cours
prevost.ginette@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Lucie Lefebvre**
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant
lefebvre.lucie@uqam.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)



M. Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
pierre2_ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)



M^{me} Hélène Montreuil**
Chargée de cours
helene@madamemontreuil.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Barbra Tremblay
Directrice
Services à la communauté universitaire,
Campus de Lévis
barbra_tremblay@uqar.ca
Représentante de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Manon Michaud
Directrice
Service des ressources humaines
manon.michaud@uqo.ca
Représentante de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)



M. Benoit Perron*
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



M. Jean-François Bégin
Coordonnateur à la rémunération globale
Service des ressources humaines
jean-francois.begin@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claudio.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Élisabeth Robert**
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)



M^{me} Katy Lagacé**
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



M^{me} Marie Bouvier
bouvier.marie@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE



M. Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS – RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



M^{me} Josée Boutet
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca



M^{me} Camille Rozé
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement

** Membre du Comité exécutif

En 2021, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 91 %.

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2021

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** (Régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2021, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 8 avril 2022

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A125052

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2021

2020

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	11 762 427 \$	16 027 550 \$
Titres adossés à des créances	202 788	210 110
Obligations	34 069 435	20 816 762
Bons de souscription	26 158	-
Fonds communs	142 944 320	124 249 860
Actions canadiennes	34 837 635	28 238 884
Actions étrangères	65 456 939	57 412 411
	289 299 702	246 955 577

CRÉANCES

Cotisations de l'employeur	674 059	571 747
Cotisations des participants	674 059	571 747
Cotisations volontaires	25 000	30 000
Produits de placements	375 782	301 130
Taxes à la consommation	51 603	40 069
Autres (note 6)	-	1 013
	1 800 503	1 515 706

ENCAISSE

1 990 455	1 620 142
293 090 660	250 091 425

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	349 365	230 547
PRESTATIONS À PAYER	127 755	1 310 593
	477 120	1 541 140

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

292 613 540 \$ 248 550 285 \$

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

292 613 540 \$ 248 550 285 \$

Pour le comité de retraite :


_____, administrateur


_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	6 896 884 \$	6 389 276 \$
Cotisations des participants		
Régulières	6 896 884	6 389 276
Volontaires	1 408 208	226 010
Transferts provenant d'autres régimes	7 166	42 656
	15 209 142	13 047 218

Produits de placements		
Intérêts	808 110	826 761
Dividendes	2 796 022	2 388 422
Fonds communs de placement	2 547 676	2 537 428
Gain (perte) de change	(55 873)	51 295
	6 095 935	5 803 906

Variations des justes valeurs des placements	34 561 404	8 859 532
	55 866 481	27 710 656

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	106 014	83 342
Assurances fiduciaires	9 550	8 720
Auditeur	9 213	10 184
Frais de formation, de déplacement et de représentation	1 375	2 121
Frais d'enregistrement	34 350	31 604
Frais divers	1 313	4 294
Fiduciaire	108 737	97 468
Gestionnaires de placements	825 845	691 345
Honoraires professionnels	41 839	-
Soutien administratif	159 407	146 396
	1 297 643	1 075 474

Prestations versées		
Cessations d'emploi	679 759	670 780
Décès	1 090 437	42 970
Retraites		
Forfaitaires	7 271 146	11 070 451
Variables	1 189 038	881 605
	10 230 380	12 665 806

Transferts vers d'autres régimes	275 203	372 877
	11 803 226	14 114 157

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

44 063 255 **13 596 499**

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

248 550 285 **234 953 786**

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

292 613 540 \$ **248 550 285 \$**

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs de marché monétaire, d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante neuf (69) ans avant le 31 mai 2021 et jusqu'à soixante et onze (71) ans depuis le 1er mai 2021. Le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations et les titres adossés à des créances, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions et les bons de souscription, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les produits de placements.

Comptabilisation des produits

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2021	2020
Marché monétaire		
Billets provinciaux	4 606 505 \$	1 945 817 \$
Bons du Trésor	6 226 995	14 081 733
Papiers commerciaux	928 927	-
	11 762 427	16 027 550
Titres adossés à des créances	202 788	210 110
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	6 116 158	1 146 594
Provinciales	21 181 260	16 492 737
Municipales	732 511	1 055 471
Corporatives	6 039 506	2 121 960
	34 069 435	20 816 762
Bons de souscription	26 158	-
À reporter	46 060 808 \$	37 054 422 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

3. PLACEMENTS (suite)

	2021	2020
Reporté	46 060 808 \$	37 054 422 \$
Fonds communs		
Marché monétaire	17 632 457	9 484 995
Obligations	44 184 782	40 103 318
Actions*	81 127 081	74 661 547
	142 944 320	124 249 860
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	6 614 645	5 783 395
Industrie	1 910 314	1 517 388
Télécommunications	3 951 975	3 531 342
Consommation discrétionnaire	3 803 714	3 279 371
Biens de consommation de base	2 043 685	1 468 718
Énergie	4 900 294	3 852 011
Finance	8 189 407	6 068 572
Santé	252 988	78 570
Technologie de l'information	1 225 087	1 029 522
Immobiliers	578 620	219 917
Services aux collectivités	1 366 906	1 410 078
	34 837 635	28 238 884
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	3 557 030	2 596 901
Australie	438 005	283 410
Autriche	963 474	1 012 581
Bermudes	822 141	1 199 619
Chine	648 827	367 034
Corée	1 459 185	1 626 641
Danemark	782 682	1 504 494
Espagne	340 163	295 061
États-Unis	34 916 370	29 845 162
France	7 822 080	6 108 724
Irlande	2 073 601	1 943 516
Japon	3 296 454	3 403 635
Pays-Bas	2 622 585	2 100 015
Portugal	832 851	960 803
Royaume-Uni	3 806 493	3 138 962
Suisse	1 074 998	1 025 853
	65 456 939	57 412 411
	289 299 702 \$	246 955 577 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

3. PLACEMENTS (suite)

* Au 31 décembre 2021, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 70 % (2020 - 77 %).

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2021	2020
Fonds régulier	56,4227 \$	48,6498 \$
Fonds conservateur	17,8377 \$	17,1972 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés par le fiduciaire selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	11 762 427 \$	-	11 762 427 \$
Titres adossés à des créances	202 788	-	202 788
Obligations	27 352 905	6 716 530	34 069 435
Bons de souscription	26 158	-	26 158
Fonds communs	-	142 944 320	142 944 320
Actions	100 293 574	-	100 293 574
	139 637 852 \$	149 660 850 \$	289 298 702 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

3. PLACEMENTS (suite)

	2020		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	16 027 550 \$	- \$	16 027 550 \$
Titres adossés à des créances	210 110	-	210 110
Obligations	17 698 009	3 118 753	20 816 762
Fonds communs	-	124 249 860	124 249 860
Actions	85 651 295	-	85 651 295
	119 586 964 \$	127 368 613 \$	246 955 577 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	<u>2021</u>	2020
AAA	20 %	10 %
AA	54	51
A	24	31
BBB	2	8
	<u>100 %</u>	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	<u>2021</u>	2020
AAA	33 %	20 %
AA	25	31
A	27	29
BBB	9	13
Non cotées*	6	7
	<u>100 %</u>	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Fiera Capital)

	<u>2021</u>	2020
AAA	37 %	21 %
AA	25	31
A	28	33
BBB	10	15
	<u>100 %</u>	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2021 et 2020, l'échéance des obligations et des titres adossés à des créances du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

		2021	
		Cinq ans et moins	Six à dix ans
		31 717 992 \$	2 554 231 \$
		<hr/>	
		2020	
		Cinq ans et moins	Six à dix ans
		19 603 247 \$	1 423 625 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations et des titres adossés à des créances, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 788 000 \$ (2020 - 357 000 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises pour une proportion de 24 % (2020 - 23 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 6 977 000 \$ (2020 - 5 749 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions, de ses fonds communs et de ses bons de souscription. Au 31 décembre 2021, si les cours des actions, des fonds communs et des bons de souscription avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 24 327 000 \$ (2020 -20 990 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

5. CHARGES À PAYER

	2021	2020
Salaires et charges sociales	49 999 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	37 200	32 800
Honoraires de gestion	144 389	116 815
Frais du fiduciaire	10 076	18 079
Soutien administratif	14 662	12 853
Déductions à la source	93 039	-
	349 365 \$	230 547 \$

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Aucun montant n'a été avancé par le Régime et n'est à recevoir au 31 décembre 2021 (2020 -1 013 \$).

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2021**



RAPPORT ANNUEL 2021

COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC